



Réf. Farde e-Assemblées : 2286338

N° OJ : 111

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/10/2019

Objet : Règlement électoral de la Haute Ecole Francisco Ferrer - 2019.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu le Décret du 5 août 1995 du Conseil de la Communauté Française fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu de décret du 7 novembre 2013 définissant le Paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et notamment son article 134;

Vu le Décret du 11 avril 2014 de la Communauté française adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études;

Vu le Décret du 7 février 2019 portant diverses mesures relatives à l'Enseignement supérieur;

Vu le Décret tu 3 mai 2019 portant diverses mesures relatives à l'Enseignement supérieur et à la Recherche;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le Règlement électoral de la Haute Ecole (voir erratum repris en pièce jointe);

Attendu que ce texte a reçu l'approbation du Conseil d'administration de la Haute Ecole Francisco Ferrer en date du 08 octobre 2019;

Vu l'avis rendu par la Commission paritaire locale spécifique à l'enseignement supérieur le 14 octobre 2019;

Vu l'avis de la Section de l'Instruction publique;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE:

Article unique - d'approuver le texte revu du règlement électoral de la Haute Ecole Francisco Ferrer.

Annexes :

[REGLEMENT ELECTORAL FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[ERRATUM \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

